



Commune de
1609 Saint-Martin FR

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Saint-Martin FR sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

mardi 14 décembre 2021 à 20h15
à la salle polyvalente de Saint-Martin

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 18 mai 2021

2. Modification du règlement relatif à la distribution d'eau potable

2.1 Présentation et approbation

3. Modification du règlement du cimetière

3.1 Présentation et approbation

4. Modification des nouveaux statuts de la Région Glâne-Veveyse (RGV)

4.1 Présentation et approbation

5. Modification des statuts de l'Association des Communes de la Veveyse (ACV) -adaptations MCH2

5.1 Présentation et approbation

6. Modification des statuts du Réseau Santé et Social de la Veveyse (RSSV)

6.1 Présentation et approbation

7. Nouveaux statuts de l'Association des communes pour l'école du cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV)

7.1 Présentation et approbation

8. Budget 2022

8.1 Budget de fonctionnement

- Rapport de la commission financière et approbation

8.2 Budget d'investissements

1. Crédit d'étude réfection partie ancienne de l'école
2. Aménagement de la place du village de Saint-Martin
3. Canalisation « Champ Riond » protection des eaux claires et usées
4. Changement des compteurs d'eau
5. Nouveau columbarium
6. Reports : crédit d'étude centrale de chauffe et remplacement des jeux

existants

- Rapport de la commission financière et approbation

9. Divers

Les documents soumis à approbation ne seront pas lus en assemblée. Ils sont à disposition à l'administration communale durant les heures d'ouverture, ou sur le site internet de la commune www.saint-martin-fr.ch

Conformément aux directives sanitaires en vigueur, le pass COVID n'est pas requis pour cette assemblée. Toutefois, les distances seront respectées et le port du masque obligatoire.

Le Conseil communal